

Institut Européen des Jardins & Paysages

*Inventaire des parcs et jardins de France*

**Archives de Paris**

Auteur(s) : Comité des Parcs et Jardins de France

Intitulé	Restauration du Marais par la SOREMA
Source	Société d'économie mixte de restauration du Marais (Paris) (SOREMA)
Date de création	1965-1984
Localisation	Archives de Paris, site annexe (fermé au public).
Source	132 ml, 441 articles (360 cartons et 81 plans roulés, non récolés).

## Biographie

Le secteur sauvegardé du Marais a été créé par l'arrêté interministériel du 21 décembre 1964, suite à la loi Malraux du 4 août 1962. Il couvre 126 ha des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements de Paris. La Société de restauration du Marais (SOREMA) a été constituée le 1<sup>er</sup> décembre 1965, sous la forme d'une société anonyme. Le 1<sup>er</sup> décembre 1966, la SOREMA devient une société d'économie mixte (SEM), au capital d'un million de francs, agissant dans le domaine immobilier, plus particulièrement dans la construction, l'aménagement, la rénovation et la restauration urbaine du quartier du Marais, pour le compte de la ville de Paris. Celle-ci confie à la SOREMA un secteur opérationnel dont le périmètre est délimité par un arrêté préfectoral du 25 juillet 1966. La mission dont elle est chargée consiste à « acquérir à l'amiable ou par voie d'expropriation l'ensemble des immeubles à démolir ; organiser la création des équipements collectifs ou d'intérêt général (centre socio-culturel, parkings souterrains, jardins) ; préparer pour chaque immeuble à restaurer le programme des travaux dont la réalisation peut lui être confiée dans le cadre d'un mandat et éventuellement à se substituer aux propriétaires défaillants après acquisition des immeubles ; procéder au relogement des occupants qui doivent être évincés soit définitivement, soit provisoirement pour permettre la réalisation des travaux ; indemniser ou réinstaller les commerçants, artisans ou industriels, notamment lorsqu'ils occupent des bâtiments qui doivent être démolis ». La SOREMA a été mise en liquidation en 1980. La société a été radiée du registre du commerce le 16 juillet 1983. Ses activités s'achèvent en 1987, l'année même du versement de ses archives. Son siège social est alors situé à l'hôtel de ville de Paris et son siège opérationnel 40-42 rue Saint-Denis. Parmi les principales opérations de la SOREMA, on peut noter les restaurations de l'hôtel Salé (Musée Picasso), de l'hôtel d'Albret (Direction des affaires culturelles de la Ville de Paris), de l'hôtel de Coulanges (Maison de l'Europe) ou encore de certains hôtels de la place des Vosges. Par ailleurs, ses activités ont été étendues à des îlots d'immeubles d'habitations.

## Modalité de versement

Le versement des archives de la SOREMA produites dans le cadre de sa mission de service public pour le compte de la ville de Paris, a été pris en charge aux Archives de Paris le 23 juillet 1987.

## Description

Les opérations de la SOREMA ont consisté notamment en l'aménagement de nombreux espaces verts. Il s'agissait souvent de rétablir, pour des raisons architecturales, des jardins créés au XVII<sup>e</sup> siècle derrière les hôtels particuliers, formant un tout avec les constructions bâties. C'était aussi un moyen d'améliorer la qualité de vie des habitants du quartier. Chaque opération de la SOREMA est un exemple de cette restitution des cours et des jardins encombrés par des rajouts postérieurs à leur vocation première. Ainsi derrière l'hôtel de Coulanges et l'hôtel d'Albret, les jardins ont été remis en place afin d'en faire bénéficier les occupants. L'hôtel Salé, futur musée Picasso, a vu également sa cour intérieure rétablie de façon à retrouver son aspect d'origine.

Chaque opération de restauration fait l'objet notamment des dossiers d'acquisition, de consultation des entreprises, d'exécution des travaux ou encore de relogement. Les dossiers concernant les jardins d'une manière plus spécifique ne sont pas répertoriés de manière distincte. La typologie documentaire comprend également des plans ou encore parfois des photographies.

En outre, ce fonds comporte des dossiers généraux concernant l'entreprise (comptes-rendus de réunion du conseil d'administration, documentation...). Ils apportent une vision plus globale de la mission de la SOREMA et un aspect du plan de sauvegarde du Marais.

### Conditions d'accès

La communication des archives s'effectue conformément aux modalités des articles L213-1 à L213-3 du Code du patrimoine. La consultation des documents conservés sur le site annexe des Archives de Paris sont consultables sur réservation (sous réserve d'un délai de 3 jours ouvrés).

### Autre instrument de recherche

Archives de la SOREMA : première partie : cartons, deuxième partie : plans en rouleaux, 1247W art. 1 à 441, bordereau de versement tapuscrit, Archives de Paris, juillet 1987, 103 p.

### Documents en relation

Pour une étude plus générale, les fonds du cabinet du préfet de la préfecture de la Seine (puis de Paris), et du conseil de Paris comprennent notamment des dossiers relatifs au plan de sauvegarde du Marais (à noter : Pérotin 101/77/11 articles 32 et 33). On peut encore consulter les archives du secrétariat général (1436W) et de l'inspection générale de la ville de Paris (à noter : 1192W articles 102, 139, 140, 141, 145 concernant la SOREMA). Le fonds de la direction de l'aménagement urbain de la ville de Paris comprend des dossiers d'opérations d'urbanisme et de rénovation des différents quartiers de Paris, dont le Marais en liaison avec la SOREMA (à noter : 1565W articles 23 à 27). Les Archives de Paris conservent également, les versements de la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France (3138W) et plus particulièrement de la Conservation régionale des monuments historiques. Ils se composent de dossiers de programmation et d'exécution des travaux de restauration, de construction ou de réparation sur les monuments historiques, bâtiments civils et palais nationaux (1490W, 1543W, 1903W, 1991W, 1992W, 3546W). Ils comprennent entre autres des dossiers relatifs au secteur sauvegardé du Marais et aux anciens hôtels particuliers. Par ailleurs on peut trouver des dossiers complémentaires dans le fonds de la direction des affaires culturelles de la ville de Paris et notamment dans les archives émanant du bureau des monuments (1504W).

### Conditions d'utilisation

La reproduction des documents s'effectue selon les modalités du règlement de la salle de lecture. L'autorisation préalable du directeur est nécessaire en cas de publication.

### Bibliographie

Michaud Alain, « Des nouvelles du Marais, hôtels d'Albret et de Coulanges (29-31 et 35-37 rue des Franc-bourgeois) », in Association pour la sauvegarde et la mise en valeur du Paris historique, juin-août 1972, Bulletin d'information n° 22.

Babelon, Jean-Pierre. Le Marais : mythe et réalité, Caisse nationale des monuments historiques et des sites, Paris, Picard, 1987, 340 p.

Gady, Alexandre. Le Marais : guide historique et architectural, Paris, Carré, 1994, 326 p.

Faure, Juliette. Le Marais : organisation du cadre bâti, Paris ; Montréal : l'Harmattan, 1997, 253 p.

### Caractéristiques du parc/jardin

Index des lieux: Paris (Ile-de-France, France), Marais, Quartier du (Paris, Ile-de-France, France)